



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC**  
**D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 578-2024**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

**Que** lors de la séance tenue le 13 janvier 2025, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 578-2024 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2025 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus.

Ledit règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 et a été adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

**Que** le règlement sera officiellement en vigueur le 14 janvier 2025.

**Que** le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Hébertville, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 14 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay  
Directeur général et  
Greffier-trésorier